



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 août 2022
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), 2585 (2021) et 2642 (2022) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le quatre-vingtième à être soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du Conseil de sécurité, du paragraphe 10 de sa résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de sa résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de sa résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de sa résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de sa résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de sa résolution 2401 (2018), du paragraphe 6 de sa résolution 2449 (2018), du paragraphe 8 de sa résolution 2504 (2020), du paragraphe 3 de sa résolution 2533 (2020), du paragraphe 5 de sa résolution 2585 (2021) et du paragraphe 5 de la résolution 2642 (2022). Dans les cinq dernières résolutions citées, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application de ses résolutions par l'ensemble des parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations présentées ci-après reposent sur des données auxquelles les organismes des Nations Unies présents sur le terrain ont eu accès et sur des renseignements provenant de sources gouvernementales syriennes et d'autres sources pertinentes. Les données communiquées par les entités des Nations Unies concernant l'aide humanitaire qu'elles acheminent portent sur les mois de juin et de juillet 2022.

II. Principaux faits nouveaux

Points essentiels

1. La violence s'est poursuivie dans la zone de désescalade d'Edleb dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, sous forme notamment de frappes aériennes, de duels d'artillerie et d'affrontements, alors même que le nombre de cas de maladie à coronavirus (COVID-19) continuait d'être préoccupant. Les hostilités se sont intensifiées considérablement dans la partie nord du pays, en particulier à Tell Rifaat (partie nord de la province d'Alep) ainsi qu'à Manbej, Aïn Issa et Tell Tamr.



2. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé des attaques au cours desquelles au moins 87 civils (dont 15 femmes et 25 enfants) ont été tués et au moins 104 civils (dont 16 femmes et 33 enfants) blessés.

3. La crise économique a continué d'avoir des retombées sur les civils dans tout le pays, tandis que les ruptures d'approvisionnement en électricité entravaient le fonctionnement de services essentiels. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), au premier semestre de 2022, le coût moyen de l'assortiment alimentaire de référence avait augmenté de 45 %. Le 6 juin, le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont publié un bulletin d'alerte rapide sur l'insécurité alimentaire aiguë, couvrant la période de juin à septembre, qui citait la République arabe syrienne comme l'un des épicentres de la faim, où les conditions critiques se dégradaient et comme l'un des pays suscitant une très vive préoccupation.

4. La propagation de la COVID-19 s'est poursuivie dans certaines régions du pays, quoiqu'à un rythme plus lent. Malgré la vaccination en cours, seuls 9,5 % des habitants avaient reçu un schéma de vaccination complet au 30 juillet tandis que 13,9 % avaient reçu au moins une dose.

5. Le conflit en République arabe syrienne continue d'avoir des répercussions différenciées selon le genre, les femmes et les filles étant fortement pénalisées par des normes néfastes et discriminatoires, notamment par les violences fondées sur le genre, tandis que les hommes et les garçons courent des risques élevés d'être détenus arbitrairement, enrôlés de force ou touchés par des munitions explosives.

6. De multiples atteintes à la sécurité et à la sûreté ont été commises dans le camp de Hol, durant la période considérée, notamment contre des agents humanitaires.

7. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'acheminer une assistance humanitaire dans l'ensemble de la République arabe syrienne, notamment une aide alimentaire du PAM destinée à 5,5 millions de personnes en juin et à 5,2 millions de personnes en juillet, répartie dans les 14 provinces. Les partenaires concernés par le relèvement rapide et les moyens de subsistance ont apporté une aide directe à 199 295 bénéficiaires et une aide indirecte à 1,5 million de bénéficiaires en juin et en juillet.

8. L'accès des humanitaires est demeuré complexe, les divers secteurs géographiques n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. Le 12 juin, le cinquième convoi traversant les lignes de front, constitué de 14 camions, a acheminé une aide alimentaire à plus de 43 000 personnes se trouvant dans le nord-ouest du pays. Le 4 août, le sixième convoi traversant les lignes de front, composé de 14 camions, a acheminé de la nourriture, de la farine de blé et une aide nutritionnelle. Durant la période considérée, 20 chargements à bord de 1 232 camions ont franchi la frontière depuis la Türkiye pour se rendre dans le nord-ouest du pays, empruntant à chaque fois le point de passage de Bab el-Haoua.

Point de la situation humanitaire

3. Les civils ont continué de pâtir des hostilités dans certaines régions de la République arabe syrienne, dont le nord-ouest, le nord-est et le sud. Des civils ont été tués et blessés à la suite de raids aériens, de frappes terrestres, d'attaques perpétrées au moyen de divers types d'engins explosifs improvisés et de tirs d'armes. Les hostilités ont également eu des répercussions sur les biens de caractère civil, ce qui a compromis encore plus l'accès aux services de base et aux moyens de subsistance.

4. Les frappes aériennes, les duels d'artillerie et les affrontements entre des groupes d'opposition armés non étatiques et les forces gouvernementales et progouvernementales à travers les lignes de confrontation se sont poursuivis dans le nord-ouest du pays. Plus de 2,8 millions de personnes dans cette région, dont bon nombre de femmes et d'enfants, étaient toujours déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Les attaques incessantes contre des civils dans le nord-ouest ont exposé la population à de graves violations du droit international humanitaire et ont notamment entravé la capacité des femmes et des adolescentes d'avoir accès à des soins de santé sexuelle et reproductive ainsi qu'à des services vitaux spécialisés en violence fondée sur le genre. La contamination par les explosifs est restée généralisée.

5. Daech, désigné comme groupe terroriste par le Conseil de sécurité, a continué de lancer des attaques sporadiques, notamment contre des civils à Deir el-Zor, Hassaké, la partie est de la province de Homs et Hama. Dans le nord-est, il se serait emparé d'armes stockées dans un dépôt appartenant aux gardiens des Forces démocratiques syriennes assurant la sécurité du camp de Hol. Dans le sud de Raqqa, il a revendiqué la responsabilité d'une attaque contre un bus de transport. La présence persistante de cellules de Daech dans le désert syrien soulève des craintes quant à la capacité du groupe de mener des attaques, notamment contre des civils.

6. Le sud-ouest a encore été le théâtre de violences dans les provinces de Deraa, Qouneïtra et Soueïda, dont des attaques à l'engin explosif improvisé, des assassinats ciblés, des enlèvements, des échanges de tirs et des affrontements limités. Le PAM a dû maintes fois interrompre, à titre provisoire, des distributions de nourriture destinées à 20 750 personnes à Salkhad, dans la ville de Soueïda et à Qaraya.

7. L'insécurité alimentaire a atteint des niveaux records, tandis que 12 millions de personnes courent le risque d'une insécurité alimentaire aiguë. Parmi elles, 2,5 millions sont en situation d'insécurité alimentaire grave, dont 1,8 million vivant dans des camps de déplacés. Le 6 juin, le PAM et la FAO ont publié un bulletin d'alerte rapide sur l'insécurité alimentaire aiguë, couvrant la période de juin à septembre. La République arabe syrienne y est citée comme un des épicentres de la faim, où les conditions critiques se dégradent et comme l'un des pays suscitant une très vive préoccupation. Il a été constaté qu'un nombre considérable de personnes supplémentaires dans le pays risquaient de basculer dans l'insécurité alimentaire pendant la période considérée.

8. Selon la FAO, la récolte de blé de 2022 en juillet dans le pays devrait être l'une des plus faibles dans les annales. C'est la deuxième mauvaise récolte en deux ans. Elle devrait représenter environ un quart de la production du pays qui était obtenue avant le conflit et moins de la moitié de la demande annuelle actuelle de blé. Les acteurs humanitaires nécessitent des fonds de toute urgence pour aider 420 000 personnes à cultiver du blé pendant la prochaine saison hivernale, qui débute en novembre. En l'absence de production, les Syriens n'auront pas d'aliments de base ou de revenus pour acheter de la nourriture et ne pourront pas conserver des grains à utiliser comme semences pour la saison suivante.

9. En juin, les taux d'inflation mondiaux se sont maintenus à des niveaux records, du fait de la flambée des prix des denrées alimentaires dans le monde. Selon le PAM, celle-ci est à attribuer principalement à un système alimentaire mondial affaibli par la pandémie de COVID-19, aux changements climatiques et à l'envolée des prix de l'énergie. Les augmentations des prix sont à imputer à divers facteurs, dont les pénuries de carburant dans tout le pays, une hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant et des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans le monde, ainsi que la dépréciation de la livre syrienne. Selon le PAM, le prix moyen national de l'assortiment alimentaire de référence observé en République arabe syrienne a augmenté de 45 % au premier semestre de 2022. Les Syriens puisent dans leurs maigres ressources. La désorganisation des moyens de subsistance expose davantage les femmes et les filles à des violences fondées sur le genre, notamment les mariages précoces, et les garçons au danger d'être recrutés dans des groupes armés. Cela favorise également des mécanismes d'adaptation nuisibles et met à rude épreuve la capacité des familles et des populations de protéger les enfants, en particulier les adolescentes.

10. La crise économique a continué de peser sur les civils dans tout le pays, notamment les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. La montée en flèche des prix des denrées alimentaires dans le monde a restreint la capacité du PAM de maintenir ses opérations en République arabe syrienne aux niveaux actuels. Il pourrait être contraint de réduire à grande échelle le nombre de bénéficiaires d'ici le mois d'octobre s'il n'est pas en mesure de trouver des financements supplémentaires. En avril 2022, les rations ont été réduites de 1 341 à 1 177 calories par personne dans le nord-ouest du pays et, dans d'autres régions, de 1 220 à 995 calories par personne. Ces restrictions restent en place. Les rations alimentaires dans les camps seront maintenues à 2 018 calories.

11. Les fournitures de carburant ont continué de diminuer dans le pays ; les pénuries ont entraîné une augmentation des prix et compromis la fourniture de services sociaux et sanitaires vitaux. Des files d'attente parfois longues de 2 kilomètres ont été observées aux stations-service, le temps d'attente étant d'environ 24 heures. La crise économique a eu un effet disproportionné sur la mobilité des femmes et des enfants et leur accès aux services de base, dont les services de santé procréative et de protection.

12. Des millions d'habitants de la République arabe syrienne n'ont pas d'accès fiable à une eau salubre en quantité suffisante, en raison d'une série de facteurs, tels que la baisse du niveau de l'Euphrate, l'irrégularité et la faiblesse des précipitations, la diminution de la capacité opérationnelle des stations de pompage, les coupures d'électricité et d'autres perturbations du réseau de distribution d'eau. Depuis le mois de mai, le niveau de l'Euphrate a considérablement baissé. Du fait des faibles niveaux d'eau au barrage de Tchrine, la centrale hydroélectrique a réduit sa production, ce qui a entravé l'approvisionnement en eau et l'irrigation dans une grande partie du nord-est du pays. L'accès limité à l'eau potable se répercute sur les pratiques d'hygiène menstruelle des femmes et des filles et augmente le risque d'infections, ce qui nuit à leur santé sexuelle et reproductive. L'Organisation météorologique mondiale a prévu dans ses perspectives saisonnières pour octobre à décembre, publiées au cours de la période considérée, une « probabilité accrue de précipitations inférieures à la normale et de températures supérieures à la normale ».

13. La station d'eau d'Alouk a été opérationnelle durant la majeure partie de la période considérée. Ses capacités de pompage d'eau sont toutefois restées faibles, principalement en raison de la baisse de la tension et des interruptions de l'alimentation en électricité. L'entretien de la station continue d'être problématique, bien que les équipes de maintenance aient réussi à franchir de fréquentes fois les

lignes de front pour effectuer des réparations. En conséquence, dans les quartiers de Hassaké, l'eau n'est disponible que par alternance, et les opérations de distribution d'eau par camion se poursuivent. Les arrêts et la faiblesse de l'énergie produite conditionnent régulièrement l'accès à l'eau de plus de 960 000 personnes, notamment celles vivant dans des camps, comme celui de Hol.

14. Des perturbations de l'approvisionnement en eau potable et agricole ont continué d'être rapportées dans la ville de Bab et ses environs, touchant quelque 185 000 personnes. Depuis mars 2017, Bab figure parmi les sous-districts ayant signalé les niveaux les plus élevés de maladies transmises par l'eau. L'ONU continue de préconiser la reprise de l'approvisionnement en eau de la ville de Bab à partir de la station d'Aïn el-Beïda et la réalisation d'une évaluation technique.

15. Quelque 55 000 personnes, dont 94 % de femmes et d'enfants, demeurent dans le camp de Hol (province de Hassaké). Les conditions de sécurité à l'intérieur du camp ont continué de se détériorer, 23 meurtres ayant été signalés en 2022, dont 6 aux mois de juin et de juillet. Les autres problèmes persistants de protection concernent la séparation des familles, la restriction de l'accès à l'aide humanitaire, les entraves à la liberté de circulation ainsi que la privation arbitraire de liberté. Pendant la première semaine de juillet, le centre d'administration de la phase 5 aurait été pillé et vandalisé. Le 2 juillet, les centres d'éducation d'une organisation non gouvernementale internationale des phases 1 et 4 du camp de Hol ont été attaqués et auraient été pillés. À la fin du mois de juin, la même organisation avait suspendu ses activités dans le camp pendant une semaine, par mesure de précaution à la suite des menaces pesant sur son personnel et des risques de vol. Les rations alimentaires, les distributions d'articles ménagers et les services de santé ont été interrompus au début de mois de juin jusqu'à la fin de juillet, car l'administration du camp aurait exigé du Croissant-Rouge arabe syrien qu'il signe un protocole d'accord pour opérer dans le camp. Le 6 juillet, l'administration du camp a indiqué que certains contrats liés au camp devaient être résiliés d'ici le 17 juillet (y compris ceux de personnes travaillant dans le domaine de la santé). Cette décision touche l'ensemble des partenaires humanitaires car elle s'applique à tous les recrutements à l'exception des travailleurs journaliers. Un compromis concernant quelques partenaires a été trouvé le 8 août. Des pourparlers avec l'administration du camp sont en cours sur cette question.

16. L'ONU n'a toujours pas eu d'accès humanitaire aux 10 500 personnes vivant dans le secteur de Roukban, qui ont continué de vivre dans des conditions épouvantables, n'ayant qu'un accès limité à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et à d'autres services de base, alors que des restrictions sont imposées à l'entrée des marchandises. Elle a continué de se mobiliser en faveur d'un accès humanitaire immédiat et d'une assistance à ceux qui sont restés dans le camp.

17. Depuis le début de la pandémie de COVID-19 en 2020, un total de 197 506 cas confirmés avait été signalé dans tout le pays à la fin de juillet. Les taux de transmission de la COVID-19 dans certaines parties du pays sont restés élevés et le sont probablement bien plus que les chiffres officiels ne le laissent penser, le taux de létalité consigné étant de 3,6 % au 6 août. Le système de soins de santé, ravagé par des années de conflit, a été mis à rude épreuve. La pandémie a également empêché les femmes et les adolescentes d'accéder à des services de santé sexuelle et reproductive, y compris les services de santé maternelle.

18. Des vaccins sont administrés dans l'ensemble du pays, tant dans des installations sanitaires fixes qu'au moyen d'équipes médicales mobiles en milieu rural. En juin, 205 918 nouvelles doses de vaccin contre la COVID-19 avaient été administrées dans tout le pays, et 123 791 personnes avaient reçu leur première dose. Au 30 juillet, quelque 13,9 % des habitants avaient reçu une première dose et seuls 9,5 % avaient été pleinement vaccinés.

19. La réduction de la fourniture d'électricité a entravé l'accès à des services de base essentiels. Un rationnement sévère de l'approvisionnement en électricité a été signalé dans de nombreuses régions, des centaines de milliers de personnes ne recevant du courant que pendant une heure par jour environ. L'alimentation quotidienne moyenne en électricité de services publics tels que les établissements de santé, les écoles et l'éclairage des rues a été inférieure à huit heures dans la moitié des communes dans tout le pays et inférieure à deux heures dans un tiers des communes ayant participé à l'enquête, selon les évaluations multisectorielles des besoins, effectuées par l'ONU en 2021. Les pénuries de courant ont continué également d'entraver la disponibilité de services humanitaires essentiels et d'autres activités d'intervention, notamment l'approvisionnement en eau, la production alimentaire et les services hospitaliers et cliniques.

20. Le 10 juin, les dégâts occasionnés par une frappe aérienne ont entraîné l'arrêt de toute activité à l'aéroport de Damas. Il a fallu suspendre l'ensemble des vols du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, gérés par le Programme alimentaire mondial, qui sont un facteur déterminant de l'accès aux opérations humanitaires dans le pays. Celles-ci ont repris le 23 juin.

Point de la situation générale

21. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a poursuivi ses concertations diplomatiques avec les parties syriennes au conflit et les interlocuteurs internationaux et régionaux, en vue de convoquer la neuvième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle, dirigée et contrôlée par les Syriens et facilitée par l'ONU. La tenue de la neuvième session de l'organe restreint à Genève en juillet 2022 n'a cependant pas été possible. Parallèlement à ces efforts, l'Envoyé spécial a aidé les coprésidents à trouver des moyens concrets de veiller à ce que la Commission travaille de manière prompte, constante et productive en vue de s'acquitter de son mandat, communiquant ses suggestions aux deux coprésidents.

22. À leur sommet tripartite tenu dans le cadre du processus d'Astana à Téhéran le 19 juillet 2022, le Président de la République islamique d'Iran, Seyyed Ebrahim Raisi, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, et le Président de la République de Türkiye, Recep Tayyip Erdoğan se sont à nouveau déclarés persuadés que le conflit en République arabe syrienne ne pourrait être réglé que conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Ils ont également insisté sur l'importance du rôle joué par la Commission constitutionnelle et se sont déclarés disposés à appuyer les échanges constants avec ses membres et l'Envoyé spécial pour la Syrie comme facilitateur, afin de veiller à la viabilité et à l'efficacité de ses travaux au cours de ses prochaines sessions.

23. L'Envoyé spécial a poursuivi ses concertations avec l'ensemble des parties prenantes syriennes et internationales en vue d'œuvrer, par étapes, à une série de mesures de confiance plus larges et de progresser vers un climat sûr, apaisé et neutre et l'application de la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Il a continué de suivre la question de l'application du décret présidentiel du 30 avril, portant amnistie générale des crimes de terrorisme commis par des Syriens avant le 30 avril 2022, exception faite de ceux ayant entraîné la mort d'êtres humains. Il a reçu des autorités syriennes des assurances selon lesquelles il serait tenu informé des progrès accomplis dans l'application de l'amnistie.

24. L'Envoyé spécial pour la Syrie a convoqué le Comité consultatif des femmes syriennes dont les membres ont continué de soulever des questions d'ordre pratique et de formuler des observations relatives à la situation sur le terrain et ont insisté sur le fait que les actes commis par les parties au conflit et les parties prenantes internationales et régionales avaient des conséquences réelles pour les Syriens qui

connaissaient un sort tragique dans tout le pays. Son équipe a poursuivi ses concertations avec la société civile syrienne, se réunissant avec des dizaines d'interlocuteurs syriens de la société civile se trouvant au Liban et en Türkiye, dans le cadre d'un programme de mobilisation plus vaste, de façon que leur connaissance intime de la situation, leurs priorités et leurs idées puissent éclairer l'action menée par l'Envoyé spécial en vue de l'application de la résolution 2254 (2015). Bon nombre de ces acteurs de la société civile ont indiqué qu'ils avaient perdu tout espoir dans un processus politique.

25. Durant la période considérée, le nord de la province d'Alep ainsi que les provinces de Raqqa et de Hassaké ont encore connu des tensions soutenues du fait de pilonnages, d'attaques à la roquette, d'affrontements limités, de frappes de drone et de raids de part et d'autre des lignes de confrontation. Le Gouvernement turc a de nouveau déclaré son intention de mener une intervention militaire dans le nord de la République arabe syrienne pour remédier aux problèmes de sécurité. Toutes les parties se sont tenues prêtes, en prévision de nouvelles opérations militaires, lesquelles pourraient entraîner, d'après les acteurs humanitaires, des déplacements à grande échelle et créer de nouveaux besoins humanitaires.

26. En juin, une nouvelle opération simultanée de libération a été menée dans le nord du pays dans le cadre du Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées et la restitution des dépouilles, ainsi que sur l'identification des personnes disparues, conformément au processus d'Astana. Il a été indiqué que cinq personnes de chaque camp avaient été libérées par le Gouvernement syrien et les groupes armés.

Protection

27. Des civils ont continué de souffrir sur l'ensemble du territoire syrien des conséquences directes et indirectes du conflit armé et de la violence. Du 1^{er} juin au 25 juillet 2022, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a recensé des attaques dans tout le pays, au cours desquelles au moins 87 civils (dont 15 femmes et 25 enfants) ont été tués, et au moins 104 civils (dont 16 femmes et 33 enfants) blessés du fait des hostilités, notamment au cours de raids aériens, de frappes terrestres, d'attaques à l'engin explosif improvisé, d'explosions de restes de guerre, ainsi que d'affrontements armés et d'assassinats ciblés, commis par diverses parties au conflit. Bon nombre de ces attaques semblaient viser des civils ou ont été menées à proximité de lieux à caractère civil, comme des zones résidentielles et des marchés locaux. Le Haut-Commissariat a signalé que les tirs, notamment les fusillades venant d'un véhicule, avaient été la cause principale des victimes civiles en juin et en juillet 2022.

28. Les parties au conflit ont continué de procéder à des détentions arbitraires, notamment de militants actifs dans les médias et de journalistes, dans les zones qu'elles contrôlaient. Dans la plupart des cas étayés par le Haut-Commissariat, les détenus n'étaient pas informés des motifs de leur détention ni de leur droit à une procédure régulière. Leur famille se voyait refuser toute information quant au lieu où ils se trouvaient, ce qui faisait craindre, dans certains cas, que la détention en question constitue en fait une disparition forcée. Durant la période considérée, le Haut-Commissariat a confirmé ce qui s'apparentait fortement à l'arrestation arbitraire de 14 civils, dont deux femmes.

29. Le Haut-Commissariat a continué de recueillir des données sur des cas de personnes décédées en détention, prétendument de causes naturelles. Les familles apprenaient ces décès fortuitement ou lorsque les autorités les contactaient directement. Bien souvent, les personnes concernées semblaient avoir été victimes de disparition forcée et il n'était révélé qu'elles avaient été détenues par le Gouvernement qu'à l'annonce du décès. Le corps était rarement restitué à la famille,

laquelle n'avait pas non plus la possibilité de contester la cause du décès indiqué dans l'avis ou de s'enquérir du lieu où se trouvait le corps.

30. Les parties au conflit ont commis systématiquement des violations des droits humains des civils et des atteintes à ces droits, à savoir des meurtres, la privation arbitraire de liberté, des actes de torture, des mauvais traitements et des enlèvements. Elles sont également responsables de décès en détention et ont continué de violer les droits des civils à la liberté de circulation, à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique et d'association. Les femmes et les filles ont été exposées à de multiples formes de violence fondée sur le genre, notamment à des mariages précoces.

31. La République arabe syrienne a continué de figurer parmi les pays signalant le plus grand nombre au monde de victimes directes de munitions explosives. Une personne sur deux dans le pays a risqué d'être tuée ou blessée par des engins explosifs et cela a entravé l'acheminement d'une aide humanitaire cruciale. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a estimé que les munitions non explosées concernaient une commune sur trois dans le pays.

32. Pendant la période considérée, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a confirmé des hostilités qui ont occasionné des dégâts à un centre éducatif. Le 1^{er} juin, un dépôt de munitions appartenant à un acteur armé dans la zone de Bassiqa, près du point de passage de Bab el-Haoua avec la Türkiye, a explosé pour des raisons non élucidées. Cela a déclenché des tirs de roquettes qui sont tombées sur des abris et des installations pour personnes déplacées situés à proximité, tuant une fille et endommageant deux écoles (Dar el-Maaref Ahmed Sarikurt et Dar el-Maaref Firdevs) et un certain nombre de tentes pour personnes déplacées.

33. Le 7 juin, un pédiatre de l'hôpital de la ville de Dana (province d'Edleb) a été arrêté par un groupe armé non étatique, après avoir quitté l'hôpital. L'incident a perturbé les services pédiatriques, du fait qu'il était le seul pédiatre spécialisé de l'hôpital. Il était toujours en état d'arrestation au moment de l'établissement du présent rapport.

Point de la situation humanitaire

34. Pendant la période considérée, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires ont continué de livrer une aide humanitaire dans l'ensemble de la République arabe syrienne (voir tableau 1). Le PAM a acheminé des denrées alimentaires à 5,5 millions de personnes en juin et à 5,2 millions de personnes en juillet dans les 14 provinces. En juin, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fourni un accès à des services sociaux de qualité à 675 327 personnes réparties dans les 14 provinces, dont des services de santé, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de nutrition, d'éducation, de protection de l'enfance et de protection sociale. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a apporté une assistance humanitaire à quelque 434 000 personnes réparties dans les 14 provinces et son concours à 126 centres opérationnels (de quartier ou annexes).

35. Le Fonds des Nations Unies pour la population a offert à 454 829 personnes des services de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre la violence fondée sur le genre et a distribué à 120 000 femmes enceintes et allaitantes chaque mois des bons électroniques pour l'achat d'articles d'hygiène. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a distribué 284 906 traitements et accompagné 121 473 actes médicaux. Les partenaires ont encouragé la semaine nationale de vaccination du 5 au 9 juin, visant 2,7 millions d'enfants de moins de cinq ans. Les organismes des Nations Unies ont également continué d'appuyer l'intervention face à la COVID-19 dans l'ensemble de la République arabe syrienne.

36. Le partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines concernant les activités de déminage a poursuivi ses travaux à Daraya (Rif-Damas), neutralisant plus d'un million de mètres carrés de terres agricoles et trouvant 278 engins explosifs, dont 197 détruits en toute sécurité depuis le début des activités en décembre 2021. Cela recouvre quelque 340 000 mètres carrés de terrain nettoyé et 80 munitions explosives détruites en toute sécurité en juin. Les équipes d'éducation au danger des engins explosifs formées par le Service ont dispensé des séances de sensibilisation à plus de 19 200 civils. L'UNICEF a offert cette année des services éducatifs à 8 031 enfants en situation de handicap (dont 3 552 filles) et acheté une machine à imprimer en braille destinée à une organisation non gouvernementale locale spécialisée en vue de l'impression de manuels scolaires et d'autres matériels pédagogiques servant à l'éducation tant formelle que non formelle.

37. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a fourni une aide alimentaire et en espèces à 59 987 et à 12 932 réfugiés de Palestine, respectivement, pendant la période considérée. Quelque 387 réfugiés de Palestine ont reçu des articles non alimentaires, principalement des couches pour adultes, des kits pour bébés, des serviettes, des couvertures et des matelas.

Tableau 1

Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'ONU et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : juin et juillet 2022

<i>Organisation</i>	<i>Nombre moyen de personnes secourues par mois</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	11 600
Organisation internationale pour les migrations	244 200
Service de la lutte antimines	22 700
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	433 900
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	675 300
Programme des Nations Unies pour le développement	599 250
Fonds des Nations Unies pour la population	252 800
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	60 800
Programme alimentaire mondial	5 370 000
Organisation mondiale de la Santé	640 500

38. Dans le cadre de l'aide qui a été acheminée à travers la frontière par les organismes des Nations Unies au nord-ouest de la République arabe syrienne, le PAM a notamment livré une aide alimentaire à 1,39 million de personnes en juin et envoyé une aide alimentaire à 1,4 million de personnes en juillet¹. Dans cette même région, 460 492 personnes ont reçu une première dose de vaccin contre la COVID-19, 275 127 personnes ont reçu deux doses et 31 647 personnes ont reçu une dose de rappel, ce qui signifie que 10,4 % de la population a reçu une dose et 6,2 % de la population a été complètement vaccinée. Le programme de vaccination se poursuit dans le nord-ouest où l'OMS, par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution,

¹ Les chiffres de juin se fondent sur les distributions réelles et ceux de juillet sur les envois. Le cycle de distribution de juillet sera prolongé jusqu'à août pour atteindre tous les bénéficiaires.

continue d'épauler 40 des 93 (43 %) centres de vaccination systématique qui s'y trouvent.

Fourniture et suivi de l'assistance à travers la frontière

39. Toutes les opérations des Nations Unies sont menées en fonction de besoins définis au cours d'une évaluation multisectorielle annuelle et d'évaluations effectuées régulièrement dans le cadre d'opérations de suivi. C'est à l'issue de ces évaluations que l'ONU prépare, en coordination avec ses partenaires humanitaires, les convois transfrontières distincts correspondants.

40. L'aide acheminée au moyen du mécanisme des Nations Unies pour l'acheminement de l'aide à travers la frontière fait l'objet d'un contrôle tout au long de l'itinéraire, qui s'effectue à quatre niveaux distincts : a) à la frontière par le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ; b) dans les entrepôts situés dans le pays ; c) aux points de distribution ; d) après la distribution aux bénéficiaires. En juin et en juillet, le Mécanisme a inspecté 20 convois composés de 1 232 camions et confirmé qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires. Environ 83,5 % des chargements consistaient en vivres, 12 % en articles non alimentaires, dont une aide à l'hébergement, et le reste en fournitures de santé et en produits nutritionnels, dont des vaccins.

Mécanismes de distribution à travers la frontière

41. Dans le nord-ouest du pays, l'assistance humanitaire est acheminée par la voie de divers mécanismes de distribution de l'aide à travers la frontière. Les denrées alimentaires et les articles non alimentaires sont fournis directement (assistance en nature) ou, dans certains cas, au moyen d'espèces ou d'un système de bons d'achat. Les bénéficiaires de cette aide en nature, alimentaire ou non alimentaire, sont sélectionnés en fonction de l'évaluation des besoins menée par les organisations humanitaires et sur la base de critères d'éligibilité et de vulnérabilité convenus. Les partenaires humanitaires dans le nord-ouest effectuent les distributions à un moment et en un lieu précis, souvent chaque mois, sur une place de marché ou un autre lieu central, ou par des distributions porte-à-porte. Les personnes concernées doivent présenter une pièce d'identité correspondant au nom inscrit sur les listes de distribution, contrôlée par les partenaires d'exécution.

42. Les partenaires humanitaires utilisent les structures sanitaires existantes pour dispenser des soins de santé vitaux aux habitants du nord-ouest du pays. Une assistance est apportée au moyen d'un large éventail de services, notamment la fourniture d'articles de santé essentiels aux installations médicales existantes, l'approvisionnement des écoles en combustible, la prestation de services de protection aux personnes rescapées de violences fondées sur le genre et l'appui aux activités de subsistance. Les médicaments sur ordonnance sont distribués aux pharmacies ou aux installations médicales. L'aide comprend également le versement de salaires au personnel médical et aux enseignants.

Figure I
**Nombre de bénéficiaires recevant une aide humanitaire de l'ONU
 et de ses partenaires (voir annexe II) acheminée par convois humanitaires
 transfrontières, par type d'aide, juin et juillet 2022 (moyenne mensuelle)**

(En milliers)

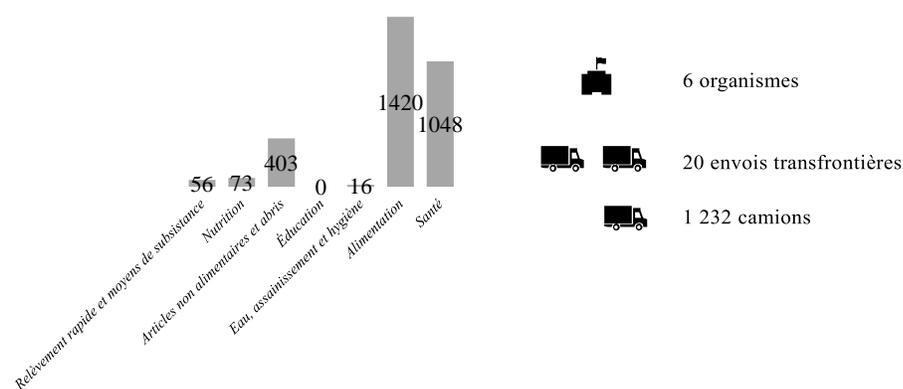


Tableau 2

**Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide humanitaire de l'ONU
 et de ses partenaires acheminée par convois humanitaires transfrontières,
 par secteur et par district, juin et juillet 2022 (moyenne mensuelle)**

Province	District	Relèvement rapide et moyens de subsistance	Éducation	Produit alimentaires	Santé	Articles non alimentaire et abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Afrin	454	–	108 000	–	–	–	–
Alep	Bab	4 137	–	210 000	–	–	–	–
Alep	Izaz	25 333	–	320 000	185 000	2 800	–	–
Alep	Jarablos	290	–	75 000	–	–	–	–
Alep	Jabal Semaan	31	–	–	–	1 500	–	–
Edleb	Harem	9 433	–	707 000	734 000	268 000	73 000	–
Edleb	Edleb	16 485	–	–	129 000	130 000	–	16 000
Edleb	Jisr el-Choughour	85	–	–	–	–	–	–

43. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins d'information établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels figuraient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter une aide bilatérale ainsi que d'autres formes d'assistance humanitaire à la République arabe syrienne.

Activités de relèvement rapide et de subsistance

44. Les activités de relèvement rapide et de création de moyens de subsistance représentent l'un des trois piliers fondamentaux de l'intervention humanitaire, outre le fait de fournir une assistance humanitaire vitale, propre à assurer la survie, et de renforcer la prévention et l'atténuation des risques de protection et de satisfaire les besoins en la matière. En 2022, 1,1 milliard de dollars, soit 26 % de la demande globale d'aide humanitaire pour la République arabe syrienne, vise à promouvoir le

relèvement rapide et la résilience. À la fin du mois de juillet, au moins 228 projets avaient obtenu un financement de 333 millions de dollars, soit 30 % des fonds demandés. Au moins 51 d'entre eux ont contribué à la fourniture d'électricité pour appuyer des services essentiels, dont l'eau et l'assainissement, la nutrition, la santé et l'éducation. Pendant la période considérée, les partenaires concernés par le relèvement rapide et les moyens de subsistance ont aidé 199 295 bénéficiaires directs et 1,5 million de bénéficiaires indirects. Les partenaires humanitaires estiment qu'à la fin du mois de juillet, plus de 4 millions de Syriens avaient bénéficié durant l'année 2022 de projets visant à accroître la résilience.

45. Avec l'appui de l'UNICEF, 130 000 personnes ont eu accès à l'eau potable et à l'assainissement, notamment au moyen de la réfection du réseau d'égout de la ville de Harasta et de deux puits dans les villages de Ghizlaniyé et de Sakka dans la Ghouta orientale (province de Rif-Damas), ainsi que de l'entretien des pompes à eau dans des zones difficiles d'accès dans la province d'Idlib. Le HCR a lancé de nouveaux projets en juin en vue de la réparation d'un réseau d'égouts à Ghamam (province de Lattaquié). Face aux pénuries d'eau, il a creusé et équipé en juin 19 puits artésiens dans la province de Hassaké, dont bénéficieront 300 000 personnes. Le rétablissement rapide des systèmes de santé s'est poursuivi, comme la remise en état d'installations sanitaires, avec l'appui de l'OMS, notamment concernant l'hôpital Naoua à Deraa et l'hôpital Razi à Alep.

46. Afin d'épauler le relèvement des infrastructures et la gestion des déchets, le PNUD a remis en état 6 kilomètres de réseaux électriques dans la province de Hassaké, enlevé 36 492 tonnes de déchets solides dans les provinces de Deraa, Deïr el-Zor, Hama, Hassaké, Homs, Lattaquié et Raqqa et fourni 120 outils et machines de gestion des déchets dans les provinces de Deraa, Lattaquié et Raqqa. Il a également réparé 6 kilomètres d'égouts dans la province de Hassaké, nettoyé 55 quartiers dans les villes des provinces de Hama, Homs, Lattaquié, Raqqa et Rif-Damas, remis sur pied un hôpital et dispensaire dans la province de Rif-Damas et deux boulangeries dans la province de Hassaké et fourni du matériel à huit petites entreprises dans la province de Rif-Damas. Pour améliorer l'accès à l'éducation, il a réparé 41 salles de classe dans les provinces de Deïr el-Zor, Lattaquié et Rif-Damas et rendu 14 installations plus accessibles dans les provinces d'Alep, Hama, Homs, Qouneïtra et Rif-Damas. Sur le plan des énergies renouvelables, il a distribué et installé 78 systèmes solaires dans les provinces d'Alep et de Lattaquié.

47. Par ailleurs, quelque 1 618 personnes ont reçu une aide pour relancer, développer ou démarrer une entreprise, tandis que 1 928 autres ont bénéficié de formations professionnelles ou commerciales dans les 14 provinces. Le HCR a fourni à 230 personnes en juin une formation à l'entrepreneuriat et au commerce dans les provinces d'Alep, Homs, Lattaquié, Rif-Damas et Soueïda.

48. Quelque 1 005 emplois à long terme ont été créés dans le cadre d'un système productif le long des chaînes de valeur existantes dans les provinces de Deïr el-Zor, Deraa, Hassaké, Homs, Lattaquié, Rif-Damas, Soueïda et Tartous, ainsi que 331 emplois à court terme dans les provinces d'Alep, Deïr el-Zor, Hama, Hassaké, Homs, Lattaquié, Raqqa et Soueïda. Au moyen du réaménagement des infrastructures publiques dans les provinces d'Alep, Damas, Deïr el-Zor, Hama, Hassaké, Raqqa et Soueïda, 870 personnes ont pu bénéficier d'emplois. Une aide en espèces a permis d'épauler 6 714 ménages vulnérables dans les provinces d'Alep, Hama, Homs, Lattaquié, Rif-Damas et Qouneïtra.

49. Au titre du renforcement de la cohésion sociale, 875 personnes ont été formées à des compétences non techniques (règlement des conflits et médiation et mobilisation de la population) par le PNUD et d'autres partenaires concernés par le relèvement rapide et les moyens de subsistance dans les provinces de Deïr el-Zor, Hama, Homs

et Lattaquié. Quelque 1 503 membres et représentants de la population ont participé à 15 initiatives visant à promouvoir la cohésion sociale dans les provinces d'Alep, Damas, Deraa, Hama, Lattaquié et Tartous.

50. Les partenaires concernés par le relèvement et les moyens de subsistance opérant à travers la frontière turque ont aidé 98 729 bénéficiaires directs et 123 814 bénéficiaires indirects. Dans le nord-ouest et le nord-est, le PNUD et d'autres partenaires concernés par le relèvement et les moyens de subsistance ont enlevé 13 tonnes de déchets solides dans la province d'Alep. Par ailleurs, 12 kilomètres de routes ont été réparés dans les provinces d'Alep et d'Edleb et 631 espaces publics ont été réaménagés pour améliorer l'accès des personnes en situation de handicap, dans les provinces de Deïr el-Zor et d'Edleb. Quelque 1 454 communes et municipalités ont bénéficié de systèmes de gestion durable des déchets.

51. Plus de 4 600 personnes ont tiré profit de formations professionnelles ou commerciales dans les provinces d'Alep, Deïr el-Zor, Edleb, Hassaké et Raqqa. Quelque 253 emplois à long terme et plus de 12 600 emplois à court terme ont été créés dans les provinces d'Alep, Deïr el-Zor, Edleb, Hassaké et Raqqa. Cinq boulangeries ont été remises en état dans les provinces de Deïr el-Zor et de Hassaké. Quelque 22 groupes d'associations villageoises d'épargne et de crédit ont obtenu une aide dans le sous-district de Bab (province d'Alep) et les capacités de 75 membres de la communauté ont été renforcées pour répondre aux besoins de relèvement rapide dans la province d'Edleb. Les partenaires du secteur ont également aidé 5 203 entrepreneurs à relancer, développer ou démarrer une entreprise sociale ou commerciale dans les provinces d'Alep, Edleb, Hassaké et Raqqa. Quelque 500 ménages vulnérables ont bénéficié d'une aide en fonction des produits disponibles sur le marché dans les provinces d'Alep et de Raqqa.

Accès humanitaire

52. Pour apporter une assistance humanitaire, les organismes des Nations Unies et tous leurs partenaires humanitaires doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes ayant besoin d'une aide sur l'ensemble du territoire syrien. L'action humanitaire fondée sur des principes repose sur la capacité d'évaluer les besoins, d'acheminer l'aide, d'en assurer le suivi et d'en mesurer les effets de manière indépendante, notamment en se concertant régulièrement et directement avec les personnes touchées. La situation de l'accès en République arabe syrienne demeure complexe, les divers secteurs géographiques n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. Au total, 2 100 membres du personnel des Nations Unies sont en poste dans le pays, dont plus de 600 déployés dans des pôles humanitaires situés hors de Damas, à savoir dans les provinces d'Alep, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous. Par ailleurs, 3 867 membres du personnel de l'UNRWA sont déployés sur l'ensemble du territoire. Par la voie de cette présence décentralisée, le personnel des Nations Unies dispose d'un plus grand accès aux populations touchées, dont il est encore plus proche. Dans toute la République arabe syrienne, l'aide est distribuée et organisée principalement par des acteurs nationaux, notamment des organisations non gouvernementales et le Croissant-Rouge arabe syrien.

Accès dans les zones contrôlées par le Gouvernement

53. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, l'accès à certaines communes et enclaves pour lesquelles des autorisations administratives et de sécurité sont nécessaires est demeuré difficile, notamment à Sokhné dans le district de Palmyre (province d'Homs) et à Fiq, dans le district de Fiq (province de Qouneïtra). L'insécurité demeure problématique pour les agents humanitaires.

54. Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs ont continué de se rendre sur le terrain, aux côtés d'organisations non gouvernementales nationales et du Croissant-Rouge arabe syrien, pour effectuer des missions d'évaluation et de surveillance ainsi que de soutien logistique et administratif. Du 16 mai au 15 juillet 2022, 2 361 missions ont été effectuées au titre d'une approbation des programmes ou d'une autorisation générale², soit une augmentation de 41 % par rapport à la période du 16 mars 2022 au 15 mai 2022, pendant laquelle 1 864 missions de ce type avaient été menées (voir tableau 3).

Tableau 3

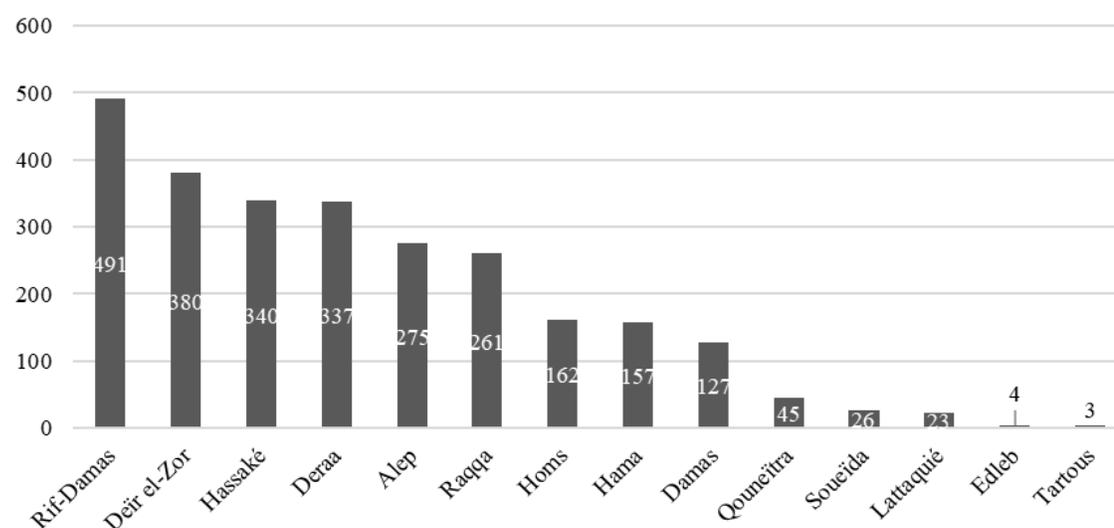
Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale^a depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par type : 16 mai au 15 juillet 2022

Type de mission	Autorisation générale	Programme approuvé	Total
Missions d'évaluation	102	1	103
Missions d'escorte des convois d'aide	245	15	260
Missions de surveillance	2 120	8	2 128
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	105	35	140
Total	2 572	59	2 631

^a Les missions menées au titre d'un programme approuvé ou d'une autorisation générale ne requièrent pas l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés.

Figure II

Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par province : 16 mai au 15 juillet 2022



² Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs opérant dans les centres humanitaires hors de Damas obtiennent une « autorisation générale » pour pouvoir se déplacer dans le cadre des activités prévues au titre des programmes, ce qui permet un accès régulier et allège les formalités bureaucratiques.

55. En ce qui concerne les missions nécessitant l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés, l'ONU a présenté 313 nouvelles demandes, dont 249 (80 %) ont été approuvées (voir tableau 4). Ce chiffre tient compte du délai de réponse de 10 jours du Ministère des affaires étrangères et des expatriés et ne prend pas en compte les demandes qui ont été soumises mais sont toujours en cours de traitement.

Tableau 4

Missions à l'intérieur de la République arabe syrienne nécessitant l'approbation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés, 16 mai au 15 juillet 2022

Type de demande	Nombre de demandes	Demandes approuvées	Pourcentage de demandes approuvées
Missions d'évaluation	47	43	91
Missions d'escorte des convois d'aide	52	45	87
Missions de surveillance	138	93	67
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	41	33	80
Missions d'évaluation des engins explosifs	35	35	100
Total	313	249	80

Notes : Les missions du personnel des Nations Unies qui ont pour point de départ Damas ou qui traversent les lignes de front nécessitent l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés.

Les chiffres figurant dans le tableau 4 reposent sur les données internes communiquées par les organismes des Nations Unies et correspondent aux autorisations obtenues durant la période considérée dans le présent rapport (du 16 mai au 15 juillet 2022). Des différences sont donc possibles par rapport aux chiffres consignés par le Gouvernement syrien, avec lequel des pourparlers sont en cours, afin d'aligner les méthodes suivies.

Accès au nord-ouest de la République arabe syrienne à travers les lignes de front

56. Depuis l'adoption en juillet 2021 de la résolution [2585 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, les organismes des Nations Unies ont réussi à effectuer six livraisons à travers les lignes de front à Sarmada, dans le nord-ouest, les deux convois les plus récents ayant pris place les 12 et 13 juin et les 4 et 5 août 2022. D'août 2021 à août 2022, 84 camions ont acheminé une assistance alimentaire d'Alep à Edleb, chaque convoi transportant une aide suffisante pour 43 000 personnes.

57. L'Organisation des Nations Unies continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire avancer l'assistance acheminée à travers les lignes de front, afin de compléter les interventions transfrontières. Des garanties de sécurité doivent être fournies en temps utile par les parties au conflit pour faire progresser l'assistance fournie à travers les lignes de front, tandis que des fonds supplémentaires sont nécessaires de toute urgence pour veiller à la distribution de fournitures à toutes les personnes visées ayant besoin d'une aide.

58. Malgré les progrès accomplis, plusieurs obstacles doivent encore être levés pour pouvoir effectuer régulièrement et durablement des opérations d'acheminement de l'aide à travers les lignes de front dans le nord-ouest, comme le prévoit le plan de l'ONU relatif aux convois interinstitutions traversant les lignes de front. Il est fondamental d'obtenir des garanties de sécurité nécessaires et opportunes des parties au conflit en vue de garantir le passage en toute sécurité des convois qui franchissent les lignes de front et de leur personnel, tandis que les pilonnages, les frappes

aériennes, les mines terrestres et les engins explosifs improvisés représentent des menaces réelles contre la sécurité du personnel humanitaire. Il faut obtenir l'aval requis pour étendre ces opérations en autorisant plusieurs convois par mois à travers les lignes de front et un nombre accru de camions participant à chaque convoi. Toutes les parties doivent s'engager essentiellement à ne s'ingérer dans aucune des activités d'acheminement des secours humanitaires à travers les lignes de front durant toutes les étapes. L'exigence d'avoir à rendre des comptes à l'égard des populations touchées est un aspect important à prendre en considération, pour veiller à ce que ces populations acceptent les livraisons et pour s'employer à limiter autant que possible d'éventuelles réactions négatives de communes voisines ou d'autres groupes après l'acheminement de l'aide.

Accès au nord-est de la République arabe syrienne à travers les lignes de front

59. En juin, les organismes de l'ONU ont dépêché 69 camions transportant 1 186,4 tonnes d'aide humanitaire dans diverses régions du nord-est de la République arabe syrienne : Albou Kamal, Deïr el-Zor, Hassaké, Mayadin, Qamichli, Raqqa et Thaoura, ce qui a représenté une augmentation de 50 % par rapport au mois de mai.

60. Malgré quelques problèmes sur les plans de l'accès et des opérations, la fourniture de l'aide est restée constante, comme cela a été le cas, ces deux dernières années. En moyenne, un million de personnes ont bénéficié chaque mois d'interventions essentielles, telles qu'une aide alimentaire générale, des soins de santé primaires et secondaires, des interventions d'urgence en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement, des abris et d'autres articles de première nécessité, ainsi que de programmes contribuant au relèvement durable et aux activités de résilience des communautés, comme l'appui à des services communautaires essentiels, notamment les réseaux d'égouts, les conduites d'eau et les programmes liés à l'agriculture et aux moyens de subsistance. D'autres services essentiels comprennent l'aide juridictionnelle, la protection et des projets d'éducation. L'UNICEF a livré 11 tonnes de trousseaux d'eau, d'assainissement et d'hygiène, à bord de six camions.

61. L'OMS a acheminé trois cargaisons à travers les lignes de front dans le nord-est du pays au moyen d'un convoi routier composé de cinq camions et de deux ponts aériens. Ces fournitures étaient suffisantes pour 345 361 traitements et comprenaient des vaccins contre la COVID-19 et des vaccins utilisés au cours de campagnes de vaccination systématique, des médicaments essentiels, du matériel médical et des kits de traumatologie et de chirurgie d'urgence. Pendant la période considérée, l'OMS a distribué 7 tonnes de fournitures médicales à deux hôpitaux, à 12 établissements de santé et à cinq camps, permettant ainsi de dispenser 477 505 traitements.

62. Le HCR a distribué et installé 1 500 tentes (pour la plupart des remplacements) dans neuf camps, au profit de quelque 1 560 familles. Avec ses partenaires, il a répondu à des besoins urgents, plusieurs tempêtes de sable s'étant déclarées dans le nord-est en juin, procédant à l'évaluation des besoins et remplaçant les tentes endommagées. En réponse aux pénuries d'eau dans la province de Hassaké, il a creusé et équipé en juin 19 puits artésiens dont bénéficieront quelque 300 000 habitants de la région.

63. Quelque 7 821 étudiants inscrits se sont rendus dans les 55 centres d'hébergement appuyés par les partenaires humanitaires dans le nord-est. Les organisations humanitaires leur ont fourni l'assistance multisectorielle nécessaire dans les lieux d'hébergement et les centres d'examen durant la période du 1^{er} au 21 juin. Le 9 juin, un étudiant a été tué et deux autres blessés au cours de tirs indiscriminés alors qu'ils regagnaient la province de Deïr el-Zor après avoir passé leurs examens.

64. Quelque 5 761 étudiants et 262 superviseurs et aidants du nord-est se sont rendus à Alep pour se présenter à leurs examens entre le 1^{er} et le 21 juin. Les 6 023 personnes ont été hébergées à Alep dans 38 centres pour étudiants pendant cette période. Les partenaires humanitaires ont apporté aux étudiants et aux aidants de la nourriture, des articles d'eau, d'assainissement et d'hygiène, des produits ménagers, des services de protection et des trousseaux de papeterie.

65. Quelque 309 étudiants de Tell Abiad et de Soulouk ont pu se rendre dans les régions de Sabkha et de Maadan (province de Raqqa), pour passer les examens nationaux, tandis que 149 autres étudiants se sont rendus à Deir el-Zor pendant la même période.

66. Les organismes des Nations Unies ont eu un accès restreint depuis Damas à la plupart des communes situées dans les districts de Manbej et d'Aïn el-Arab, faute d'accord entre les parties contrôlant ces secteurs. Concernant l'accès à la zone de Ras el-Aïn-Tell Abiad, l'OMS et l'UNICEF avaient prévu d'organiser une mission de Qamichli à Ras el-Aïn, qui a cependant été annulée du fait de l'insécurité. L'ONU étudie la possibilité d'organiser une mission interinstitutions dans les semaines à venir. Toutes les parties au conflit doivent assurer un appui opportun pour permettre à la mission de franchir les lignes de front.

67. Le dernier convoi humanitaire de l'ONU à avoir atteint Roukban depuis l'intérieur du pays a eu lieu en septembre 2019. L'accès des camions commerciaux, empruntant des itinéraires non officiels, a été sporadique. Depuis que le Gouvernement jordanien a décidé, en mars 2020, de fermer la frontière comme mesure préventive pour endiguer la propagation de la COVID-19, les habitants de Roukban ayant besoin de soins médicaux n'ont pas pu accéder au dispensaire de l'ONU situé du côté jordanien. Les cas graves ont continué d'être transférés à Damas, en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien. Les habitants du camp continuent de vivre dans des conditions épouvantables, n'ayant qu'un accès limité à des moyens de subsistance, à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et aux autres services de base. L'ONU s'est encore mobilisée en faveur d'un accès total afin de fournir une aide humanitaire régulière, cherchant à obtenir les garanties de sécurité nécessaires pour le personnel humanitaire. Depuis mars 2019, 20 504 personnes en tout ont quitté le camp. La décision des familles de quitter Roukban est volontaire et l'ONU fournit une assistance aux personnes dans les lieux où elles choisissent de retourner, continuant de demander la mise en place des conditions d'accès et de sécurité nécessaires afin que les départs du camp de Roukban se fassent de manière volontaire, en toute connaissance de cause et dans le respect des principes établis.

Accès à la République arabe syrienne par les frontières

68. Depuis l'adoption des résolutions [2533 \(2020\)](#), [2585 \(2021\)](#) et, récemment, de la résolution [2642 \(2022\)](#), l'ensemble de l'aide humanitaire de l'ONU dans le nord-ouest du pays a continué d'être acheminée par le point de passage de Bab el-Haoua.

69. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations, conformément au mandat dont il avait été investi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2449 \(2018\)](#), [2504 \(2020\)](#), [2533 \(2020\)](#), [2585 \(2021\)](#) et [2642 \(2022\)](#). Il a surveillé l'inspection de 20 chargements dont il a confirmé qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, répartis entre 1 232 camions passés en République arabe syrienne depuis la Türkiye en juin et juillet, tous par Bab el-Haoua. Ces convois ont porté à 57 653 le nombre total de camions contrôlés depuis le début des opérations (47 681 acheminés par Bab el-Haoua, 5 268 par Bab el-Salam, 4 595 par Ramta et 109 par Yaaroubiyé). Le caractère humanitaire de chacun de ces convois a été confirmé. L'ONU a donné au Gouvernement syrien un préavis de 48 heures à

chaque fois qu'un convoi franchissait la frontière, l'informant des articles humanitaires à livrer, du nombre de camions, de l'organisme des Nations Unies concerné et du district de destination. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc.

Visas et enregistrements

70. Les organismes des Nations Unies ont poursuivi leur coopération avec le Gouvernement syrien pour que les visas nécessaires soient délivrés en temps voulu à leur personnel (voir tableau 5).

Tableau 5

Demandes de visas présentées par des organismes des Nations Unies : du 1^{er} juin au 31 juillet 2022

<i>Type de demande</i>	<i>Demandes présentées</i>	<i>Demandes approuvées</i>	<i>Demandes rejetées</i>	<i>Nombre de demandes en instance</i>
Demandes de visa présentées pendant la période considérée	98 ^a	84	3	10
Demandes de renouvellement de visa présentées pendant la période considérée	119	97	1	21

^a L'ONU a retiré une demande de visa pendant la période considérée.

71. En tout, 47 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

72. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui sont le théâtre de fréquents affrontements armés, à savoir des frappes aériennes, des échanges réguliers de tirs d'artillerie ou de mortier indirects et d'autres attaques menées par les diverses parties au conflit. De plus, le personnel humanitaire intervient dans des secteurs qui ont été fortement contaminés par des munitions non explosées, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres, qui ont continué de représenter une grande menace sur le terrain.

73. Les organisations humanitaires ont signalé que des agents humanitaires avaient été tués depuis le début du conflit, parmi lesquels 22 fonctionnaires d'organismes des Nations Unies en République arabe syrienne et d'autres entités des Nations Unies, dont 20 membres du personnel de l'UNRWA, 2 membres du personnel d'Oxfam International recrutés sur le plan national, 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien.

74. Au total, 14 membres du personnel du système des Nations Unies, tous membres de l'UNRWA (neuf fonctionnaires et cinq non-fonctionnaires), étaient encore en détention ou portés disparus au 31 juillet 2022.

Observations

75. La situation humanitaire dans l'ensemble de la République arabe syrienne demeure alarmante, à laquelle viennent s'ajouter de sombres perspectives en matière d'économie et de droits humains. Les hostilités se poursuivent dans certaines régions du pays, y compris à proximité de zones résidentielles, occasionnant des morts, des blessés, des déplacements forcés de civils ainsi que des destructions d'habitations et d'infrastructures essentielles. Je demande de nouveau à toutes les parties de

constamment faire en sorte d'épargner les civils et les biens de caractère civil, conformément au droit international humanitaire. Je rappelle à tous les États, en particulier à ceux qui exercent une influence directe sur les parties au conflit, qu'ils ont l'obligation de prendre des mesures actives pour veiller au respect du droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne la protection des civils.

76. L'action de protection doit répondre à des besoins différenciés. Les femmes et les filles continuent d'être tuées et blessées principalement à la suite de fusillades et dans l'explosion de restes de guerre. Les femmes se heurtent à de nombreux obstacles juridiques et administratifs pour ce qui est d'exercer des droits fondamentaux, notamment sur le plan des pièces d'état civil, de l'éducation, des soins médicaux et d'une participation réelle aux affaires publiques et sociales. Il convient de respecter et de protéger les droits des femmes, qui doivent pouvoir les exercer pleinement, et d'encourager leur participation à la vie politique, économique et sociale, conformément au droit international des droits humains.

77. Je suis gravement préoccupé par l'ampleur effarante de la vulnérabilité dans tout le pays. Plus de la moitié de la population a besoin d'une assistance vitale. Dans le même temps, un déclin économique constant, brutal et douloureux, qui s'accompagne de niveaux d'inflation records et d'une grave crise de l'eau, accentue une situation humanitaire déjà catastrophique. L'insécurité alimentaire croissante devrait être aggravée par la mauvaise récolte de blé prévue et les longues périodes de sécheresse annoncées. Cette situation survient à un moment où le PAM a été contraint de réduire les rations alimentaires dans toutes les régions, les niveaux de financement ne suivant pas l'augmentation des prix des denrées alimentaires dans le monde. Les habitants puisent dans leurs maigres ressources et sont contraints de recourir à des mécanismes d'adaptation nuisibles et irréversibles pour survivre. Le fonctionnement des services de base, tels que l'eau, l'assainissement et les soins de santé, est conditionné par les pénuries d'électricité.

78. Alors que tout indique une augmentation des besoins humanitaires, les fonds sont sollicités à l'extrême. À la mi-juin, seul un quart du plan d'aide humanitaire pour la Syrie avait été financé. Environ 26 % de la demande de financement global vise à promouvoir le relèvement rapide et la résilience, qui sont essentiels pour permettre aux Syriens de se construire une vie digne. La contamination généralisée par des munitions non explosées rend les programmes de dépollution essentiels, comme le reflète le plan d'aide humanitaire. Depuis décembre, plus d'un million de mètres carrés de terres agricoles ont été dépolluées dans la province de Rif-Damas. Bien qu'il s'agisse d'un progrès modeste, des efforts concertés sont nécessaires pour intensifier ces programmes, notamment sur le plan du financement. Je demande aux États Membres de fournir rapidement les fonds d'urgence nécessaires à des interventions immédiates visant à sauver des vies ainsi qu'à des opérations de relèvement rapide et de renforcement de la résilience. Toutes les infrastructures essentielles, y compris les installations électriques, doivent rester opérationnelles.

79. Le 12 juillet, le Conseil de sécurité a prorogé la résolution [2585 \(2021\)](#), autorisant l'ONU à poursuivre l'acheminement d'une assistance humanitaire salvatrice à travers la frontière turque à des personnes qui en ont désespérément besoin dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Tandis que la résolution [2642 \(2022\)](#) permettra la poursuite des activités vitales des organismes des Nations Unies pendant six mois, elle viendra à échéance, si elle n'est pas prorogée par une résolution supplémentaire, pendant le dur hiver, lorsque les besoins sont souvent les plus élevés. Aucune solution ne peut se substituer à l'heure actuelle à l'ampleur et à la portée de l'opération massive à travers la frontière menée par les organismes des Nations Unies, lesquels feront tout leur possible pour faciliter l'application de la résolution sous tous ses aspects au cours des prochains mois. Je

formule le vœu sincère que le Conseil de sécurité sera de nouveau en mesure de prolonger le mécanisme d'acheminement de l'aide à travers la frontière en janvier 2023. L'ONU continuera également d'appuyer les initiatives de relèvement rapide et d'accès humanitaire par toutes les modalités, notamment les missions exigeant le franchissement de lignes de front.

80. En mars 2020, j'avais demandé la levée des sanctions qui pouvaient entraver la fourniture d'articles essentiels, d'un appui médical lié à la COVID-19 ou de nourriture à la République arabe syrienne. J'encourage les parties concernées à poursuivre leur dialogue technique et à trouver des moyens de régler les difficultés rencontrées par plusieurs acteurs humanitaires dans le pays pour obtenir un accès adéquat et fiable aux services financiers.

81. Je rappelle à nouveau, à cet égard, l'importance de procéder unilatéralement à la libération des personnes arbitrairement privées de liberté, qui sont particulièrement exposées pendant la pandémie de COVID-19. La majorité de ces personnes sont détenues par le Gouvernement syrien. Je demande au Gouvernement et aux groupes armés non étatiques d'autoriser les organisations humanitaires et de défense des droits humains à accéder à tous les lieux de détention et de communiquer des informations sur le sort des personnes détenues et le lieu où elles se trouvent. Toute personne en détention, soupçonnée d'une infraction, doit être promptement informée des charges qui pèsent contre elle, avoir la garantie d'un procès équitable et rapide et être immédiatement relâchée si elle fait l'objet d'une détention arbitraire. Des enquêtes promptes, efficaces, minutieuses et transparentes doivent être menées pour établir la cause et les circonstances des décès survenus en détention. Les auteurs de ces actes qui sont identifiés doivent être traduits en justice. De plus, en cas de décès provoqués par un acte illicite, les familles et les personnes qui sont à la charge des victimes doivent être informées et recevoir des réparations complètes et proportionnées dans un délai raisonnable. Le maintien de la privation arbitraire de liberté de nombreuses personnes dans le camp de Hol, fondé sur des liens non confirmés ou ténus avec Daech, reste également une préoccupation majeure en matière de droits humains. Les parties doivent respecter leurs obligations au regard du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Une justice crédible, une véritable réconciliation et une paix durable ne seront possibles que si les droits humains sont respectés.

82. Il est toujours très préoccupant de constater l'impunité persistante des graves violations des droits humains et des atteintes à ces droits ainsi que des violations du droit international humanitaire. Les auteurs de ces actes doivent être amenés à rendre des comptes. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, ainsi qu'à tous les États, à la société civile et aux organismes des Nations Unies, de coopérer pleinement avec le Mécanisme international impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant les informations et les documents voulus. L'obligation de rendre des comptes, en cas de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire et d'atteintes graves à ces droits est une condition essentielle à l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation.

83. Eu égard aux graves préoccupations qui ont été exprimées à maintes reprises au sujet de la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits humains en République arabe syrienne, j'exhorte de nouveau le Gouvernement syrien à coopérer avec les titulaires de mandat relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément aux

résolutions [S-18/1](#) et [19/22](#) du Conseil des droits de l'homme, notamment en mettant en place une présence sur le terrain qui a pour mandat de protéger et de promouvoir les droits humains.

84. L'action menée par l'Envoyé spécial, Geir O. Pedersen, se poursuit, tandis qu'il s'efforce de réunir à nouveau la Commission constitutionnelle en vue de la tenue de cycles de négociations rapides, constants et productifs, permettant à la Commission de s'acquitter de son mandat. J'exhorte toutes les parties à participer à de véritables négociations de paix.

85. Après 11 ans de conflit, je demande à toutes les parties de trouver une unité sur des mesures concrètes. Je continue de solliciter l'appui de toutes les parties au conflit, ainsi que des interlocuteurs internationaux et régionaux, pour qu'ils coopèrent avec mon Envoyé spécial afin d'ouvrir la voie à des progrès sur la résolution [2254 \(2015\)](#), ce qui pourrait atténuer les épreuves que traversent les Syriens au quotidien.

86. Toute nouvelle intensification des activités militaires aggraverait une situation déjà très difficile pour les Syriens vulnérables. J'exhorte toutes les parties à régler leurs problèmes par des moyens pacifiques, à appliquer pleinement un cessez-le-feu à l'échelle nationale, à respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et à aider l'ONU à faciliter une solution politique au conflit, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Alors que la résilience de la Syrie a atteint ses limites, il est essentiel que toutes les parties accordent la priorité aux besoins du peuple syrien.

Annexe I

Attaques dont des civils auraient été victimes, enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de juin à juillet 2022¹

Province d'Edleb

- Le 22 juin, un civil a été tué dans l'explosion d'un reste explosif de guerre, dans le village d'Afs (partie nord de la province) ;
- Le 22 juin, un civil a été arrêté dans le village d'Aïn Saïd (partie ouest de la province), alors qu'il tentait de franchir un poste de contrôle à l'entrée du village. Ses proches n'ont réussi à obtenir aucune information sur le sort qui lui avait été réservé ;
- Le 29 juin, un civil a été arrêté à un poste de contrôle à l'entrée de la localité d'Ariha (partie sud de la province). Ses proches n'ont réussi à obtenir aucune information sur le sort qui lui avait été réservé ;
- Le 4 juillet, une civile enceinte a été tuée et une fille blessée à la suite de frappes terrestres qui ont touché un quartier résidentiel du village de Maarret el-Naassan (nord-est de la province) ;
- Le 22 juillet, sept civils dont cinq enfants (deux garçons et trois filles) ont été tués et 14 autres civils, dont neuf enfants (trois filles et six garçons) ont été blessés à la suite de frappes aériennes dans le village de Jdeïdé et le village de Yaqoubiyé près de la ville de Jisr el-Choughour (partie ouest de la province). Une habitation et un poulailler abandonné, qui servait d'abri à des personnes déplacées, ont été touchés au cours des raids.

Province d'Alep

- Le 6 juin, un civil a été arrêté à son domicile, dans le village de Kaoukhara près d'Afrin (nord-ouest de la province). Ses proches n'ont réussi à obtenir aucune information sur le sort qui lui avait été réservé ;
- Le 15 juin, une fille a été tuée et deux autres filles blessées dans l'explosion d'une mine terrestre dans le village de Qeïrata près de la ville de Jarablos (est de la province), alors qu'elles cueillaient des légumes dans une zone en plein air ;
- Le 15 juin, un civil, chef d'une organisation non gouvernementale humanitaire locale, a été tué dans l'explosion d'un engin explosif improvisé qui avait été placé sous son véhicule de fonction, dans la ville de Bab (est de la province) ;
- Le 22 juin, deux civils ont été arrêtés dans le village de Bassouta près de la ville d'Afrin (nord de la province). Leurs proches n'ont réussi à obtenir aucune information sur le sort qui leur avait été réservé ;
- Le 29 juin, deux garçons ont été tués au cours de frappes terrestres qui ont touché une zone résidentielle du village d'Arab Hassan près de la ville de Manbej (est de la province) ;

¹ La liste des faits illustre les sujets de préoccupation relatifs aux droits humains traités dans le rapport. Toutefois, en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux de sources crédibles ou fiables dans de nombreuses zones touchées par le conflit, il est de plus en plus difficile d'établir la véracité des faits. La liste, qui ne recense que les faits signalés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et confirmés conformément à la méthode utilisée par le Haut-Commissariat, ne saurait être considérée comme exhaustive.

- Le 7 juillet, un civil qui se trouvait dans un marché local a été blessé par un tir indiscriminé dans la ville d'Afrin (nord de la province) ;
- Le 8 juillet, un garçon a été tué dans l'explosion d'une mine terrestre près du village de Baraghidé (nord de la province).

Province de Deir el-Zor

- Le 3 juin, un civil a été tué au cours de tirs indiscriminés dans la ville d'Abou Hamam (est de la province) ;
- Le 9 juin, un garçon a été tué par balle et un autre blessé dans le village de Chinan, près de la ville de Dhiban (partie est de la province). Les habitants du village se sont par la suite rassemblés pour dénoncer ces meurtres ;
- Le 15 juillet, un civil a été tué et trois autres blessés dans l'explosion de restes explosifs de guerre, dans la ville d'Albou Kamal (nord-est de la province).

Province de Raqqa

- Le 1^{er} juin, des frappes terrestres ont fait trois morts parmi les civils, dans une zone résidentielle de la ville de Tell Abiad (partie nord de la province) ;
- Le 9 juin, un civil a été arrêté dans le village de Maghala (sud-est de la province). Ses proches n'ont réussi à obtenir aucune information sur le sort qui lui avait été réservé ;
- Le 4 juillet, deux hommes ont été tués et trois autres blessés au cours de frappes terrestres qui ont touché une zone résidentielle du village de Haouchan (partie nord de la province).

Province de Hassaké

- Le 26 juin, trois civils (dont un garçon et une femme) à bord d'une voiture ont été blessés dans l'explosion d'un reste explosif de guerre, dans la ville de Hassaké ;
- Le 9 juillet, un déplacé syrien a été tué par balle dans la phase 4 du camp de Hol (partie est de la province) ;
- Le 13 juillet, le corps d'une déplacée syrienne a été trouvé dans la partie 4 du camp de Hol (partie est de la province), portant deux traces de balles dans la tête.

Province de Deraa

- Le 11 juin, 12 civils, dont cinq femmes et cinq enfants (deux filles et trois garçons) ont été tués et 17 autres, dont cinq femmes, blessés dans l'explosion d'une mine terrestre dans la localité de Deir el-Adas (partie nord de la province). Les victimes, des ouvriers, étaient à bord d'un minibus au moment de l'explosion de la mine près du véhicule ;
- Le 24 juin, un civil qui avait accepté le processus de réconciliation, a été tué par balle dans le village de Nafiaa (partie ouest de la province) ;
- Le 27 juin, cinq civils ont été tués (dont un garçon) et quatre civils (dont deux femmes) ont été blessés dans la ville de Sanamein (partie nord de la province) ;
- Le 3 juillet, un ancien membre réconcilié d'un groupe armé a été tué par balle dans la ville de Jassem (partie nord de la province).

Annexe II

Liste des partenaires humanitaires des Nations Unies participant aux opérations à travers la frontière

1. AFAQ
2. Agence d'aide à la coopération technique et au développement
3. Al Resala Fondation
4. Al-Ameen for Humanitarian Support
5. Al-Sham Humanitarian Foundation
6. Alseeraj for Development & Healthcare
7. ATAA Humanitarian Relief Association
8. BAHAR
9. Basma for Relief and Development
10. Basmeh & Zeitooneh for Relief and Development
11. Big Heart Foundation
12. BINAA for Development
13. Bonyan Organization
14. Bunyan Genclik Ve Kalkinma Dernegi
15. CARE International
16. Children of One World
17. Conseil norvégien pour les réfugiés
18. Croissant-Rouge turc
19. Développement social international
20. Deutsche Welthungerhilfe e.V. (action agroalimentaire allemande)
21. Doctors of the World (Türkiye)
22. Ghiras Al Nahda
23. Global Communities
24. GOAL
25. Hand in Hand for Aid and Development
26. Handicap International
27. Hope Revival Organization
28. Human Appeal Türkiye
29. Human Rights and Freedoms and Humanitarian Relief Foundation
30. Humanitarian Initiative Association
31. Humanitarian Relief Association
32. Ihsan for Relief and Development
33. Ihsan Insani Yardım Ve Dayansma Dernegi

34. Independent Doctors Association
35. Insan Charity
36. Insani Inisiyatif Dernegi
37. Insani Yardimlasma Ataa Humanitarian Relief Association
38. International Humanitarian Relief Association
39. Iodine Global Network
40. Islamic Relief Worldwide
41. KUDRA
42. Maram Foundation for Relief and Development
43. Massrat – The Establishment for Human Care and Development
44. Medina Association
45. Mercy without Limits
46. Mercy-USA for Aid and Development
47. Muzun for Humanitarian and Development
48. NAS
49. Nasaem Khair
50. Orange
51. Orient for Human Relief
52. People in Need
53. Physicians Across Continents
54. POINT Organisation
55. Qatar Charity
56. REACH Initiative
57. Relief Experts Association-UDER
58. Relief International
59. Sadad Humanitarian Organization
60. Saed Charity Association
61. SANED Organization
62. SENED Organization
63. Shafak Organization
64. SKT organization
65. Société du Croissant-Rouge du Qatar
66. Solidarités International
67. Space of Peace
68. Syria Relief
69. Syria Relief and Development

70. Syrian American Medical Society Foundation
 71. Syrian Engineers for Construction and Development
 72. Syrian Expatriate Medical Association
 73. Takaful Al Sham Charity Organization
 74. The HALO Trust
 75. The Mentor Initiative
 76. The Syrian Association for Relief and Development
 77. Toplum Kalkinma Dernegi Binaa Binnaa for Development
 78. Ufuk for Relief and Development
 79. Ufuklar Insani Yardim Dernegi
 80. Uluslarasi Insani Yardimlasma Derng
 81. Uluslararası Insani Yardim Organizia Dernegi International Humanitarian Relief
 82. Union of Medical Care and Relief Organization
 83. Violet Organization
 84. War Child Holland
 85. Watan Foundation
 86. White Hands
 87. White Hats Organization for Sustainable Development
 88. Woman Support Association
 89. World Vision International
 90. Yol Rehberi Insan Haklari Dernegi
-